



Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

le 2 août 1983

EXAMEN DES CONDITIONS D'EMPLOI AU CERN (CEC) : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Conseil du CERN, lors de sa session du 16 décembre 1982, a mandaté un Groupe de travail tripartite "chargé de l'examen des conditions d'emploi au CERN (CEC)" (FC/2568/Rév.)

Le sigle de ce Groupe appelé "CEC" est dérivé de l'anglais "CERN Employment Conditions".

Les sujets à examiner par le CEC sont entre autres :

- a) Traitement de base.
- b) Indemnité de subsistance des Stagiaires.
- c) Travail par roulement et droits à pension des travailleurs postés.
- d) Allocation pour frais d'étude.
- e) Indemnité de subsistance.
- f) Congé de maternité et pour adoption.
- g) Allocation de famille et allocation pour enfants à charge.
- h) Indemnité de non-résidence.
- i) Congé annuel.
- j) Indemnité d'installation et indemnité de réinstallation.

La liste définitive sera adoptée pendant la réunion du CEC du mois de septembre.

Vous remarquerez que les pensions ne figurent pas sur cette liste. En effet, un Groupe de travail tripartite, indépendant du CEC, est en place pour l'étude exclusive des pensions.

CEC est un Groupe tripartite car il est composé de représentants des Etats-Membres, de la Direction du CERN et de l'Association du Personnel.

Les représentants de l'Association du Personnel au CEC sont :

- Ph. BERNARD, M.A. DORAN, R. PITTIN, L. RESEGOTTI, S. TURNER, F. WITTGENSTEIN.

Lors du CCP du 29 juin 1983, la Direction et l'Association du Personnel se sont concertées pour former trois sous-groupes communs afin de préparer les sujets les plus importants. (voir aussi "Communications Officielles" de ce numéro).

La prochaine réunion du CEC aura lieu les 14 et 15 septembre 1983.

Nous vous informerons de l'évolution des discussions.

NB. Le Groupe de travail tripartite CEC ne doit pas être confondu avec le projet d'un Comité tripartite permanent dont mention est faite dans "Communications Officielles" point 2. Nous y reviendrons ultérieurement.

(version originale : français)

Le Comité Exécutif

* * * * *

2 August 1983

REVIEW OF THE CERN EMPLOYMENT CONDITIONS (CEC) : WHAT DOES IT MEAN ?

At its session on 16 December 1982, the CERN Council set up a tripartite working Group to review CERN employment conditions (CEC) (document FC/2568/Rev.).

The topics which CEC will review include :

- a) Basic Salaries.
- b) Subsistence Allowances for Students.
- c) Shift Work and Pension Rights for Shiftworkers.
- d) Education Grant.
- e) Subsistence Allowance.
- f) Maternity and Adoption Leave.
- g) Family/Children's Allowance.
- h) Non-Resident Allowance.
- i) Annual Leave.
- j) Installation Grant and Reinstallation Indemnity.

The final list will be agreed at a CEC meeting in September 1983.

You will notice that the pensions are not on this list. Another tripartite working Group, independent of CEC, is already working on this subject.

CEC is a tripartite Group made up of representatives of the Member States, the CERN Management and the Staff Association.

The Staff Association representatives to CEC are :

- Ph. Bernard, M.A. Doran, R. Pittin, L. Resegotti, S. Turner, F. Wittgenstein.

At the Standing Advisory Committee on 29 June 1983, the Management and Staff Association in concertation agreed to set up three joint sub-groups to prepare the most important topics. (see also the "Official News" section of this Bulletin).

The next CEC meeting will be on 14 and 15 September 1983.

We will inform you of the outcome of the discussions.

NB. The tripartite CEC Group should not be mistaken for the proposed Standing tripartite Committee which is referred to under item 2. of the "Official News Section". We will give more details about the latter another time.

(Original version : french)

Executive Committee

* * * * *